

## **LA SOCIETE ATTEND DES ENTREPRISES QU'ELLES APPRENNENT A FONCTIONNER AVEC LEURS PARTIES PRENANTES**

**Convaincue que l'entreprise du XXI<sup>ème</sup> siècle se construira « en Société », la communauté MR21/Managers Responsables, analyse dans un rapport pourquoi et comment il faut repenser et relancer les relations de l'entreprise avec ses parties prenantes.**

Le sujet de la relation de l'entreprise avec ses « parties prenantes » reste l'angle mort de la RSE au sein des entreprises : l'écart demeure important entre la faiblesse des démarches de dialogue des entreprises et la montée en puissance de la Société qui prend désormais en main les grands sujets de controverse, quand elle ne fait pas les agendas publics.

En dépit de la recommandation du Rapport Notat-Senard à développer des « comités parties prenantes », force est de constater que quand elles existent, ces relations se limitent bien souvent à une consultation de pure forme sur des sujets annexes aux enjeux de fond qui sont à traiter ; l'apport que représente ces dialogues ne rentre pas ou peu encore dans les décisions finales de l'entreprise.

Or la mutation à laquelle la crise liée au COVID-19 appelle les entreprises est celle de « l'économie des biens communs »<sup>1</sup>. Ce qui suppose que les entreprises s'intéressent plus sérieusement à ce que leurs consommateurs, leurs salariés, leurs communautés partenaires (des fournisseurs aux experts, en passant par les riverains et les élus), attendent et aimeraient faire avec elles.

**Le rapport élaboré par la communauté MR21, rassemblant plus d'une centaine de cadres engagés dans le développement durable en entreprise, rappelle que « la Société » est bien l'enjeu crucial de la transformation durable de nos économies, qui implique deux mouvements :**

- **Mettre au centre du modèle de l'entreprise les Objectifs de Développement Durable** de l'ONU, qui définissent ce qu'est une « croissance souhaitable et soutenable ».
- **Reconnaitre enfin les ONG et associations comme des partenaires naturels et utiles aux entreprises**, permettant d'intégrer la dimension sociétale dans la décision économique, jusque et y compris au cœur de sa gouvernance (ODD17 Partenariats-Objectifs)

**« Raison d'être et relations parties prenantes sont ainsi les deux faces indissociables et complémentaires d'une même exigence qui se donne « la Société » pour finalité de la production**, son impact positif comme condition de progrès, et sa transparence comme contrainte de comportement. Il n'y aura pas d'entreprise soutenue par ses parties prenantes si elle ne se développe pas « en Société », préconise le rapport MR21.

---

<sup>1</sup> Selon l'expression de Jean Tirole, prix Nobel d'Economie.

Dans cette perspective, 5 actions concrètes sont proposées aux entreprises en lieu et place d'une vision juridique qui a bloqué trop longtemps cette question (cf. théorie de E. Freeman) :

- **Installer une expertise des attentes de la Société au niveau du management de la Direction RSE/DD**, garante du dialogue, de sa méthode, de son éthique et de son efficacité.
- Editer un rapport annuel sur les attentes sociétales des parties prenantes à l'égard de l'entreprise.
- Insérer la remontée de ces attentes sociétales dans la chaîne de décision, dont le comité RSE de l'entreprise doit assurer le suivi.
- **Entrer dans une logique d'accords entre l'entreprise et les partenaires de la Société** pour « résoudre » avec eux les controverses et problématiques sociétales exprimées.
- **Faire entrer dans les Conseils d'administration, des administrateurs ayant une vraie expertise sociétale** pour qu'ils puissent y faire valoir l'intérêt de la Société.

A travers ces propositions, les membres du MR21, acteurs engagés dans l'entreprise, porteurs des démarches de responsabilité et de pratiques durables, ont l'ambition de **faire émerger une nouvelle doctrine qu'on ne limitera plus aux simples échanges de forme mais qui deviendra véritablement « l'intégration de la relation à la Société » dans la décision et la création de richesses par l'entreprise, pour le plus grand nombre, d'une façon écologique et responsable socialement, condition nécessaire pour passer d'un capitalisme actionnarial de plus en plus critiqué à un capitalisme parties prenantes, de plus en plus attendu.**

#### A propos

■ [La synthèse](#)

■ [Le rapport complet](#)

■ **Le réseau MR21.** Le réseau MR21, Managers Responsables 21, est une communauté lancée en 2016 qui rassemble plus de 300 managers de grands groupes, associations/ONG ou institutions autour des questions de Développement Durable/RSE et de management responsable, et ce dans tous les secteurs d'activités (la plupart des grands groupes du CAC40 y sont représentés de même que des associations de référence et des consultants spécialisés sur ces sujets). Il a vocation à partager des expériences afin d'être force de propositions sur des modèles et pratiques plus durables.

■ **Les auteurs.** Travail collectif réalisé sous la direction de Marine CHAMPON (co-fondatrice de MR21, fondatrice d'INITIATIK) et de Patrick D'HUMIERES (Directeur pédagogique à CentraleSupélec Exed, professeur à Sciences-Po, fondateur d'EcoLearn).

#### Contact Presse :

Audrey de Garidel – Déléguée Générale  
MR21 Managers Responsables  
06.88.49.24.98 – [contactmr21@gmail.com](mailto:contactmr21@gmail.com)